



Lundi 20 avril 2020

Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Le gouvernement vient d'adopter une série d'ordonnances dont une qui prévoit la suppression de 10 jours de RTT Congés aux agents de la fonction publique placés en confinement (ASA) pendant la période du 17 mars au 11 mai 2020.

Nous sommes contre cette mesure injuste qui sous-tend que celles et ceux placés en ASA auraient moins le sens de l'intérêt général que les autres.

Seraient-elles ou seraient-ils dans des villégiatures confortables profitant de l'aubaine de plusieurs semaines de vacances dorées ?

Vous savez bien que les collègues sont absents parce qu'ils gardent leurs enfants qui n'ont plus classe, ou parce qu'atteints d'affections graves ils doivent encore plus se protéger du virus ou enfin parce qu'ils n'entrent pas dans le PCA et sont invités à demeurer chez eux.

Cette décision va générer des clivages et des divisions, tout l'inverse dont nous avons besoin dans la période actuelle. En fait, elle est caractéristique du double langage de ceux qui nous gouvernent, d'une part le discours du Président appelant à une refondation sociale et d'autre part la décision du secrétaire d'État, qui malgré la crise sanitaire, poursuit les attaques contre les agents du service public.

Si cette mesure doit être mise en œuvre à la DGFIP, au risque de mettre leur vie et celle de leurs proches en danger, **un certain nombre de collègues souhaite reprendre une activité professionnelle afin d'éviter ce racket**, sous réserve que vous soyez en mesure de garantir leur sécurité dans les transports et sur leur lieu de travail :

- Fourniture de masques, de gel hydro alcoolique et des produits désinfectants pour les surfaces;
- Des locaux en nombre et espaces suffisants pour respecter les mesures de distanciation.

Nous demandons que les collègues soient rapidement informés de l'application de l'ordonnance sur les congés ainsi que les conséquences pour chacun, et également de la sécurité mise en œuvre pour ceux qui souhaiteraient reprendre leurs activités avant le 11 mai 2020.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.